



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Compte-rendu affiché le : 21 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 12

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-François DELAPIERRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sandrine BERTHET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Djamel BOUABDALLAH
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO

Délibération n°20220414DEL7

VIE ASSOCIATIVE

Participation de la Ville aux frais d'adhésion des brondillants aux associations de la commune.
Attribution de bons associatifs aux enfants de 0 à 18 ans.

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI

Mesdames, Messieurs,

Fidèle à ses engagements en faveur de la vie associative, la Ville a décidé d'accompagner dans l'accompagnement de leurs adhésions à une activité associative de leurs choix.

En effet, les périodes de confinements et de restrictions sanitaires successives ont profondément perturbé les activités des adhérents de nombreuses associations ainsi que le fonctionnement de ces dernières.

La Ville souhaite favoriser la reprise des activités associatives des brondillants et ainsi apporter un soutien aux associations qui les accueilleront en accordant une participation financière pour une adhésion à une association de la commune.

Principe :

Un bon associatif d'une valeur de 15 euros est accordé à tout brondillant de 0 à 18 ans (inclus) pour toute adhésion à une association de Bron (ayant son siège social à Bron) pour la saison 2022/2023.

Ces bons nominatifs ne sont utilisables que par le bénéficiaire. Un seul bon sera accordé par bénéficiaire.

Critères d'éligibilité :

Pour être éligible à ce bon associatif, le bénéficiaire devra :

- être âgé de 0 à 18 ans (inclus),
- faire une demande d'attribution entre le 1^{er} juin 2022 et le 15 septembre 2022, soit sur le site de la Ville via le portail Toodego Sports, soit en se déplaçant auprès du service vie associative,
- fournir le livret de famille,
- fournir une attestation de domicile datée de moins de 3 mois.

Utilisation du bon :

Toutes les associations répondant aux deux critères suivants peuvent accepter les bons associatifs :

- avoir son siège social à Bron,
- avoir 2 ans d'existence légale.

La vérification de ces deux critères s'effectue à la date limite de remise des bons par les associations.

En contrepartie de la remise du bon associatif par son bénéficiaire, l'association accorde au bénéficiaire une réduction de 15 € sur le montant de l'adhésion annuelle à l'association.

L'association a jusqu'au 17 octobre 2022 pour déposer les bons collectés auprès du service vie associative de la commune.

Une subvention exceptionnelle correspondant à la valeur des bons associatifs valides déposés par l'association sera alors attribuée à l'association.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de mise en place de bons associatifs tel que présenté ci-avant,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la distribution des bons dans les conditions prévues par la présente délibération et à recevoir les bons collectés par les associations.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 20/04/2022

Reçu en préfecture le 20/04/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 069-216900290-20220414-20220414DEL7-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD